

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-274

présenté par

M. Pancher, Mme Auconie et M. Bournazel

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dispositions de ce texte qui, en l'état, visent à plafonner les redevances perçues par les Agences de l'Eau. Or, celles-ci ont plus que jamais besoin des ressources indispensables à la bonne conduite des différentes missions qui leur incombent : préservation de la qualité de l'eau, protection de la biodiversité ou encore adaptation aux changements climatiques.